

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-005

<p>RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-005 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION »</p>

ATTENDU QUE la Municipalité est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'article 573.1.0.1.1 prévoit la création, dans le cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité DOIT être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette que le règlement numéro 2017-005 soit et est adopté, et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 573.1.0.1.1, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 3

Ce comité doit être formé de trois personnes, qui ne sont pas des membres du conseil municipal, pour tout contrat visé par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes, qui ne nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

ARTICLE 4

Dans le cas où le contrat visé par l'article 573.1.0.1.1 doit être adjudgé après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Ville de St-Pamphile, le 1 mai 2017

Mario Leblanc, maire

Richard Pelletier, dir.gén.